



Montataire
FIÈRE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE

Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022- 05
Droit de place des véhicules taxis – tarifs 2023

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations séance du lundi 7 novembre 2022

Le lundi 7 novembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 28 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Jean-Pierre Bosino – Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Zinndine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Rémy Ruffault – Brigitte Lobgeois - Marc Chambon - Pascale Pauffert – Frédéric Denain – Valérie Levert - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Smaël Addala – Lucie Saubaux - Abdelkrim Kordjani (à partir du point n°2) – Marie Christine Salmona – Manuel Varela - Stéphane Godard.

ETAIENT REPRESENTES : Pascal D'Inca représenté par Catherine Dailly - Sabah Rezzoug représentée par Marc Chambon - Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim représenté par Azide Razack – Recep Kocak représenté par Patrick Boyer - Awa Touré représentée par Jean-Pierre Bosino

EXCUSE : Amadou Diallo

ABSENTS : Loïc Basset - Seyran Satuk – Ali Hamdani – Zoulika Oualaouch

SECRETAIRE DE SEANCE : Lucie Saubaux

05- DROIT DE PLACE DES VEHICULES TAXIS – Tarifs 2023

Sur le rapport de Monsieur Rémy Ruffault, conseiller municipal, exposant :

Que chaque année la Ville de Montataire examine les tarifs municipaux,

Que les tarifs concernant « le droit de place des taxis » ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2021, pour les tarifs 2022,

Vu les avis favorables de la commission finances du 13 octobre 2022 et du bureau municipal du 24 octobre 2022,

Considérant la liberté dont les collectivités territoriales disposent en matière de fixation des tarifs d'occupation du domaine public,

Considérant qu'en septembre 2022, la hausse de l'inflation a atteint 5,9% sur un an (source INSEE),

**VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE**

Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022- 05
Droit de place des véhicules taxis – tarifs 2023

Les tarifs du droit de place des véhicules taxis sont actualisés à hauteur de + 3% (arrondis au centime inférieur ou supérieur)

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Avec 25 voix Pour, 2 Abstentions et 1 voix contre,

Décide d'augmenter le tarif des droits de place des taxis de 3 % comme suit (arrondis à la dizaine de centime supérieure) , à compter du 1^{er} Janvier 2023 :

	Pour mémoire Année 2022	Tarifs au 01/01/2023
Droits de Place des Taxis	217,38 €	224 €



**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,**

du
Jean-Pierre Bosino